

Projet d'établissement : résumé

Introduction

Le présent projet d'établissement s'inspire des projets éducatif et pédagogique du Pouvoir Organisateur de l'Institut Notre-Dame (édition 98-99). Il est un outil pour atteindre les objectifs du décret ainsi que les compétences et les savoirs requis.

Ce document exprime notre volonté collective (élèves, parents, enseignants, éducateurs, direction, pouvoir organisateur, environnement extérieur) de réaliser pendant les trois prochaines années les quelques actions définies comme prioritaires par et pour notre communauté éducative. Celles-ci s'inscrivent dans le cadre du décret « Missions » du 24 juillet 1997.

La mise en œuvre de notre projet d'établissement ne débute pas avec l'obligation décrétable : elle s'inscrit dans la continuité des actions entreprises ces dernières années et dans la tradition de notre école. Ces réalisations déjà présentes constituent un appui important sur lequel les innovations projetées s'enracinent. C'est pourquoi on trouvera également des traces de ce « capital de départ » dans le texte ci-dessous.

Le projet d'établissement représente une intention que nous nous engageons à concrétiser. Bien sûr, ces intentions devront être confrontées aux réalités du terrain et notamment à une disponibilité des moyens nécessaires à leur mise en œuvre. En fin d'année scolaire, le conseil de participation prendra information auprès des différents acteurs concernés afin d'évaluer l'état d'avancement de la réalisation des projets, en rapport avec les objectifs principaux. Si des actions n'ont pu aboutir, si des défis restent à relever, ils feraient l'objet d'une mise à l'étude.

Projet d'établissement

Notre projet d'établissement s'articule autour de huit objectifs prioritaires.

1. La **formation chrétienne** liée à l'espérance, à la foi en Jésus-Christ et en l'autre.

Une **équipe pastorale** solide et soutenue se charge, selon les moments de l'année, de proposer aux adultes et aux élèves des lieux d'intériorité d'accès libre, des animations diverses et des moments de célébration chrétienne qui pourront être ouverts aux symboles d'autres religions ou philosophies en lien avec l'origine et le vécu pluriculturels de nos élèves

2. La réflexion sur le **projet personnel** de l'élève (sens de sa vie et de ses études, connaissance de soi et des autres, orientation professionnelle) visant à un épanouissement de la personne globale.

Cet objectif se traduit à chaque niveau par une attention particulière à la motivation des élèves, à leurs moments de doute ou de réelle démotivation avec le souci d'apporter une solution ou un soulagement en utilisant les ressources internes ou externes existantes, parmi lesquelles le **P.M.S.** tient une place importante.

3. L'**autonomie de l'élève**, son investissement personnel dans lequel le **professeur est accompagnateur**, sa responsabilisation afin de reconnaître et de **développer ses qualités** personnelles et scolaires (aptitudes intellectuelles et physiques), son épanouissement.

Remettre l'élève en confiance après son « départ » de l'enseignement de transition générale et préparer son insertion dans une société pluraliste sont deux de nos défis majeurs.

4. Le **respect mutuel** qui entraîne l'acceptation de l'autre tel qu'il est.

Cette notion de « respect » traverse et concerne toutes les composantes de notre microcosme. Elle est devenue un ingrédient essentiel et indispensable à l'établissement de relations de travail équilibrées et fructueuses, à une communication franche et à des rapports hiérarchiques acceptés et compris.

5. L'**ouverture vers l'extérieur** aux points de vue culturel, professionnel, sportif, social, politique, ...

Instrument devenu majeur dans cette optique d'ouverture: l'utilisation d'**internet** pour laquelle des personnes-ressources doivent bénéficier de temps et de moyens.

Autre aspect majeur: l'engagement de l'école dans les **projets européens**. L'Institut Notre-Dame mettra en place les éléments nécessaires à l'élaboration de partenariats en vue de la participation à des projets européens dont les objectifs seront :

- la sensibilisation à la citoyenneté européenne ;
- l'ouverture culturelle et interculturelle ;
- les échanges épistolaires entre partenaires ;
- la découverte des systèmes éducatifs en vigueur dans les différents pays ;
- les rencontres de professeurs et d'élèves.

6. La professionnalisation des enseignants, notamment par la **formation continuée** des professeurs (matière et pédagogie) permettant cette ouverture vers l'extérieur et la connaissance de techniques utiles pour pouvoir assumer les points précédents.

Le «plan de formation» et les journées de formation continuée en interréseaux font partie intégrante de cet objectif.

7. La **collaboration** et la réelle **convivialité entre** les différents **intervenants** (P.O, direction, parents, élèves, professeurs, personnel éducatif, personnel d'entretien, P.M.S, environnement extérieur, écoles du même P.O = coordination verticale, ...)

Les délégations d'élèves et les « forums », ou conseils d'élèves, rassemblant ces délégués relèvent de cet objectif; une aide structurelle, professeur « ressources » et moyens concrets, y seront affectés autant que possible.

Étant donné la difficulté de mobiliser élèves, parents et intervenants internes ou externes en dehors du cadre strict des cours et des résultats scolaires, toutes les occasions de créer des liens entre les diverses composantes de notre communauté scolaire seront exploitées et mises en évidence.

8. L'adaptation de l'école aux **technologies nouvelles** et l'utilisation pédagogique de ces technologies.

Pour cet objectif, comme pour l'ouverture vers l'extérieur, il faut réaffirmer la nécessité de personnes-ressources présentes au maximum dans l'école et la nécessité d'un matériel suffisant et performant.

REMARQUE : L'éducation à la citoyenneté responsable est un objectif à long terme qui peut être préparé de manière plus directe par les objectifs 2 à 7.